

Conseil de gestion du 26 mars 2024 Délibération n°2024-002

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 1^{er} décembre 2023

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 059/2024 du 26 mars 2024, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 1^{er} décembre 2023 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal ci-annexé de la session du conseil de gestion du 1^{er} décembre 2023, sans modification.

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 28 février 2024

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion

36^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

du conseil de gestion

1^{er} décembre 2023

à Argelès-sur-Mer

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Serge PALLARES (président)- Union des villes portuaires d'Occitanie
- Hermeline MALHERBE (vice-présidente) -Présidente du Conseil départemental 66 (par visio)

Catégorie des services de l'État

- Gilles BOIDEVEZI, le Vice-amiral d'Escadre – représentant le Commandant de la zone maritime Méditerranée
- Laurent SCHEYER - représentant DREAL Occitanie
- Marion BRICHET – représentant DIRM
- Nicolas MAIRE - représentant DDTM/DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Agnès LANGEVINE - Conseil régional d'Occitanie
- Antoine PARRA – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- Marie BRETON - Commune de Leucate
- Marie-Laure GUIRADO – Commune du Barcarès
- Virginie PORTEILS - Commune de Torreilles
- Edmond JORDA – Commune de Sainte Marie la Mer
- Jean ROMEO – Commune de Saint Cyprien
- Annie PEZIN - Commune d'Elne
- Julie SANZ – Commune d'Argelès-sur-Mer
- Jean-Pierre GILLERY – Commune de Collioure
- Gabriel FERNANDEZ – Commune de Port-Vendres
- Guy VINOT - Commune de Banyuls-sur-Mer
- Christian GRAU - Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- Manuel MARTINEZ - CIDPMEM 66/11
- François POCH -FNEAPL
- Thierry BOUTHORS - GS3PO
- Guilhem HUBERT- ARMAM

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Jacques DOUAY - FFV
- Jean-Marie RAY - FNPSA

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Jacques ROCHER – GAPAMAR
- Jean-Marie MARCASSIN – ASAME

- Franck LARTAUD – CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD – Groupement ornithologique du Roussillon
- Bruno VOLAND - Association Charles FLAHAULT
- Yves DESDEVISES – Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Philippe LENFANT – UPVD
- Nicolas ROBIN – UVPD
- Cédric BOHUN - Conservatoire du Littoral
- Nathalie REGOND-PLANAS – Pays Pyrénées Méditerranée
- Frédérique VIARD - CNRS

Procurations

- Maria RUYSSSEN - IFREMER, donne pouvoir à Yves DESDEVISES (OOB)
- Loïc LINARES - CEPRALMAR, donne pouvoir à Philippe LENFANT (UVPD)
- Catherine PIANTE - WW France, pouvoir à Frédérique VIARD (CNRS)

Commissaires du gouvernement

- Gilles BOIDEVEZI – Vice-Amiral d’Escadre, Préfet maritime de la Méditerranée
- Jean-Marc BASSAGET - Sous-préfet de Céret, représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales

Invités et accompagnants

C. MANAS (La Région), P. ROMANS (ASAME), F-X HALLE (CC ACCVI), E. VANPEPERSTRAETE (La Région), M-L LICARI (CD66), F. CADENE (Réserve Marine de Cerbère-Banyuls) et E. FREJEFOND (OFB).

Introduction et ouverture de session

Serge PALLARES accueille les membres du conseil de gestion et ouvre la séance.

Il informe la publication d’un prochain arrêté sur la pêche de loisir après consultation lancée par la DIRM, issue d’une longue concertation en groupe de travail. Pour autant, un travail d’information et de sensibilisation sera lancé auprès des usagers (avec une estimation de 15 à 20 000 pratiquants au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion). Pour accompagner la mesure, la DIRM a alloué des moyens qui ont permis le recrutement de Louise DALISSON en CDD de renfort.

Il salue les nouveaux arrivants au sein du parc marin : Julien MOLTO, nouveau chef de service opération adjoint, Emilie PASERO, chargée de mission « qualité de l’eau » et Nolwenn MIGNOT, contrat en alternance « chargée de mission du patrimoine culturel ».

Le 12 octobre dernier, il y a eu la présentation par l’Etat du zonage de l’appel à projet N°6 (AO6) sur la première ferme éolienne commerciale, situé à la frontière nord du Parc. La décision de l’Etat de retenir 50 km² dans le parc marin pour la 2^{ème} phase de l’AP commercial appellera toute notre attention et une grande vigilance, grâce à la capitalisation d’expérience du parc pilote qui entrera prochainement en fonctionnement.

Le débat public en préparation sur la planification maritime est mené de manière synchronisée sur toutes les façades maritimes. En Méditerranée, en parallèle du développement de l’éolien offshore le débat portera aussi sur l’objectif de 10% zones de protection forte (ZPF). Il a donc été convenu d’accueillir les animateurs du débat public lors d’un prochain conseil de gestion prévu le 7 février 2024.

A la suite du dernier bureau du 25 mai 2023, concernant la réflexion sur le projet d'une réserve de biosphère transfrontalière, il a été suggéré de déposer un dossier à l'appel à projet POCTEFA INTERREG (aire fonctionnelle littoral est), en avril 2024 qui permettrait de mettre en marche des coopérations scientifiques et techniques.

Pour rappel, suite au séminaire « LIFE MARHA » porté par l'OFB, il avait été encouragé de trouver une issue sur la gestion des canyons inscrits, en précisant que le canyon Lacaze-Duthiers est inscrit au réseau Natura 2000 par les 2 pays, France et Espagne. La réserve de biosphère pourrait offrir un support permettant de surmonter ce litige diplomatique frontalier complexe à résoudre. Il propose l'appui de Christian GRAU, maire de Cerbère, pour accompagner ce dossier avec la Catalogne.

Dans la dynamique de suivi du trait de côte, sujet central du projet « Ambition littoral », le Parc a poussé à s'intéresser à la côte rocheuse, pour compléter le travail mené par l'OBSCAT sur le littoral sableux.

La construction de la future maison de la mer est enfin lancée avec une installation prévue mi - 2025 dans une démarche environnementale exemplaire.

La PREMAR a rendu officiel le 27 octobre dernier l'interdiction des compétitions de motonautiques dans toutes les aires marines protégées de la façade.

Il termine par l'annonce de la visite du nouveau directeur de l'OFB - Olivier Thibault - le 13 décembre prochain, au Parc.

Gilles BOIDEVEZI, Préfet maritime salue l'assemblée et complète les propos concernant le débat public sur l'ensemble de la façade en rappelant l'importance d'y participer et précise la mobilisation prévue des services de l'Etat afin de soutenir son bon déroulement.

Il évoque le sujet sur la pêche de loisir, point important sur lequel les services de l'Etat seront en soutien. Concernant l'arrêté préfectoral sur les courses motonautiques, il manquait les bases règlementaires pour s'opposer de façon plus pérenne à leur organisation dans les AMP, c'est maintenant chose faite. Par ailleurs, il rappelle la disposition précisant la limitation de l'impact du bruit et de l'éclairage à travers les coques sur le fond marin (dispositions reconduites de l'arrêté précédent).

Il répond au point concernant les problèmes transfrontaliers notamment concernant l'absence de délimitation des eaux territoriales, ZEE avec l'Espagne qui est en instance auprès du quai d'Orsay sous nécessité d'aboutir à une disposition pérenne.

Concernant le problème de suivi du trait de côte, de l'érosion des plages et de l'objectif zéro artificialisation en mer, un deuxième courrier a été fait auprès du ministère de la Transition écologique pour clarification. La volonté n'est pas d'abaisser l'ambition de ces mesures mais d'être capable d'apporter des réponses claires.

Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet de Céret, salue la présence de tous les membres et prend congé de ce dernier conseil de gestion où la prochaine sous-préfète lui succèdera.

Approbation de l'ordre du jour

- Adoption du PV du conseil du 6 juillet 2023
- Adoption de la proposition d'appel à projet 2024
- Rapport de présentation des subventions attribuées aux AME
- Présentation des études : EBQI et évolution du trait de côte de la côte rocheuse
- Présentation du livre « histoire de l'illustration sous-marine par François BRUN

La proposition de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Marion BRICHET de la DIRM fait préciser concernant l'arrêté de pêche de loisir, qui est en cours de consultation, que les débats et concertations avec les fédérations de pêche, les gestionnaires et les scientifiques remontent à 3 ans et ne font pas l'objet d'un nouveau projet. Cela va être expérimenté dans les aires marines protégées et quoi qu'il en soit l'Europe imposera cette réglementation d'ici 2028 pour une harmonisation réglementaire.

Hermeline MALHERBE salue le travail sur les éoliennes en tant qu'énergie renouvelable. La vigilance et l'exigence reposeront en partie sur le Parc marin. Elle confirme son soutien sur le travail de la pêche de loisir. Concernant le point 4, sur les aires marines éducatives, le département est pro actif et favorable sur ce sujet.

1. Adoption du PV du conseil de gestion du 06/07/2023

(Document diffusé avec le dossier de séance)

Le procès-verbal du dernier conseil de gestion du 06/07/2023 est soumis à approbation.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 6 juillet 2023.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 2023-008

2. Adoption de la proposition d'appel à projet 2024

(Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER.

Depuis 2016, c'est le 9^{ème} AAP avec actuellement une synergie de financements entre le conseil départemental 66 et la Région Occitanie.

Le budget prévisionnel pour cette année est fixé à 150 000 euros réparti sur les 3 thématiques proposées :

- Restauration et mise en valeur du patrimoine maritime matériel ou immatériel d'intérêt culturel
- Accompagnement aux changements de pratique de gestion, de comportement et d'usages en vue d'une meilleure préservation des plages contre l'érosion tout en favorisant la conservation de la biodiversité littorale
- Conception de supports pédagogiques sur le thème « comment réduire son impact environnemental sur le milieu marin et le littoral du parc »

Les éléments sont disponibles ci-après : <https://parc-marin-golfe-lion.fr/actualites/lappel-projets-2024-du-parc-est-ouvert>

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve les modalités et critères d'attribution des subventions de l'appel à projet 2024.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 2023-009

3. Rapport de présentation des subventions attribuées aux aires marines éducatives (AME)

(document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER.

Christian GRAU, maire de Cerbère informe et salue le travail mutuel avec les voisins catalans hors frontière dans le périscolaire.

Hervé MAGNIN indique qu'il faudra vérifier sur le programme INTERREG si la dimension pédagogique est éligible afin de renforcer les liens par ce moyen.

4. Présentation des études EBQI (protocole de suivi intégré des écosystèmes) et évolution du trait de côte de la côte rocheuse (document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Bruno FERRARI : état de santé des écosystèmes.

Philippe LENFANT de l'UPVD rajoute dans la partie « poisson » que les « top prédateurs » jouent un rôle prépondérant dont l'indicateur est tout aussi utilisé dans le suivi des AMP. L'extension de la réserve ne peut qu'aider dans le suivi de ces poissons et donc l'augmentation des tailles de capture va dans le bon sens pour gérer cette ressource. Il complète qu'il y a des espèces pour lesquelles il faut attendre jusqu'à 10 ans avant leur 1^{ère} reproduction (ex : le mérrou).

Yves DESDEVISES de l'OOB rappelle que dès lors que l'on sort de la Réserve, les données en termes de biomasse et de taille de poisson sont en chute libre (pour rappel l'objectif de 5 % de protection forte est visé pour 2027 en Méditerranée).

Laurent SCHEYER de la DREAL évoque les 5% de protection en Méditerranée et rappelle la stratégie nationale de la biodiversité présentée par la 1^{ère} ministre qui précise l'objectif de protéger 100% les posidonies.

François POCH de la FNEAPL appelle à nuancer la présentation sur le suivi des habitats qui ne doit pas se focaliser que sur les grands prédateurs et ne pas sous considérer les écosystèmes hors réserve.

Bruno FERRARI le rassure, la posidonie au sein de la côte Vermeille est en bien meilleure santé qu'ailleurs d'après l'indicateur DCE (directive cadre sur l'eau). Par contre, au sein de cet écosystème, les poissons top prédateurs, les piscivores et les herbivores restent trop faibles en effectif.

Maria RUISSEN de l'IFREMER s'interroge sur l'attente de reconquête de la santé des écosystèmes. Il faudra permettre que l'EBQI puisse être un relais d'interprétation des trajectoires. Par exemple il faudra un regard sur l'évolution des usages ou des mouillages. La reconquête de ces écosystèmes spécifiques en harmonie avec l'adaptation des usages ne peut être que favorable.

Bruno FERRARI explique que le travail effectué par les scientifiques est à adapter à certaines spécificités comme par exemple l'exposition du Parc aux apports sédimentaires du Rhône qui peut influencer sur la dynamique de certaines espèces positivement ou négativement. Le Parc est leader sur l'EBQI et est dans l'attente de pouvoir comparer ses résultats avec d'autres aires marines protégées. L'établissement de ces profils et de leurs trajectoires temporelles doivent évoluer vers un outil d'aide à la gestion pour la reconquête de ces écosystèmes. Cette méthode d'évaluation doit encore être affinée.

Jean-Pierre GILLERY, de la commune du Collioure s'interroge, au vu de ces résultats. Dommage qu'ils n'aient pas contribué à penser une extension de la réserve marine à l'ensemble de la côte rocheuse. Concernant les espèces benthiques et espèces qui ne peuvent pas se déplacer, ainsi que sur le phytoplancton, peut-on anticiper sur la menace que représente pour elles le changement climatique ?

Frederic CADENE de la RNMC répond à la 1^{ère} question en indiquant que cette hypothèse a été soulevée durant la concertation, mais qu'à l'issue des débats, le conseil départemental 66 a décidé que le projet se situerait du cap Bear au cap Cerbère.

Yves DESDEVISES de l'OOB confirme la complexité de suivre la dynamique du vivant. Concernant l'effet du réchauffement des eaux, il peut conduire à des mortalités massives de la faune fixée comme cela a été le cas des gorgones.

Frédérique VIARD, de l'INSERM précise que les espèces fixées ont des moyens de résilience par la dispersion de leurs gamètes ou de leurs larves, malgré l'impact majeur que peuvent leur causer des événements extrêmes et ponctuels.

Présentation par Grégory AGIN

Au vu du travail de suivi présenté, Serge PALLARES insiste sur le besoin de monter un observatoire pérenne.

Antoine PARRA se félicite du travail présenté et appuie le besoin de fonder cet observatoire afin de suivre le trait de côte de façon plus précise, dans un but d'anticipation là où les enjeux sont importants. Il souligne l'expérience et le savoir-faire développé par l'OBSCAT qui aide à la compréhension des phénomènes et éclaire sur les réponses à donner. Il rappelle la décision qu'il a dû prendre par arrêté municipal afin d'interdire l'accès à certaines criques menacées d'éboulement, qui confirme que la côte rocheuse elle aussi est soumise à l'érosion et nécessite une attention en termes de suivi.

Jean-Pierre GILLERY, confirme qu'à Collioure, à l'appui de photos d'il y a 70 ans, que ce trait de côte évolue et mérite d'être suivi et permettra d'anticiper ces problèmes liés au changement climatique.

Edmond JORDA, de la commune de Sainte Marie la mer, tient à saluer le travail de l'OBSCAT et souligne son rôle clé d'aide à la décision pour les élus. La collaboration des concitoyens sur l'avenir de leur commune est tout aussi précieuse au travers des actions de médiation nécessaires. La plage est un patrimoine commun.

Serges PALLARES approuve la proposition d'Antoine PARRA, confirme que le Parc marin restera présent sur le sujet ainsi que l'OBSCAT dont il salue le président Edmond JORDA.

Présentation par Nicolas ROBIN UVPD de la dynamique du trait de côte

Christian GRAU de la commune de Cerbère apporte un témoignage par rapport à l'érosion du trait de côte, suite au violent incendie de l'été dernier. Il y a eu un mouvement de terrain sur une plage qui a entraîné une interdiction d'accès. Il faut alerter les services de l'Etat sur la grande responsabilité des communes concernant la sécurisation de ces lieux souvent non respectée. Une réflexion s'imposerait d'ailleurs sur le déplacement du sentier du littoral avec un souci d'éloignement des falaises.

Nicolas MAIRE de la DDTM répond que l'interdiction d'accès aux criques de Porteil est une nécessité absolue pour la sécurité des personnes. Pour cela tous les moyens doivent être utilisés (intervention de la police municipale, travail de communication et de balisage).

Antoine PARRA rappelle que le balisage et la signalétique restent une bonne solution. Mais pour décourager les plus récalcitrants, la suppression physique des accès (par la destruction des marches pour dissuader tout passage) sera de mise en place afin d'éviter tout accident. Reste le problème de l'accès aux criques par la mer. Pour cela, il demande le soutien de la gendarmerie maritime et autres services de l'Etat.

Serge PALLARES rappelle que la séance du conseil de gestion n'est pas le lieu pour solutionner ce genre de problématique et renvoie ces discussions aux groupes de travail nécessaires.

Agnès LANGEVINE de la Région rappelle l'importance de la qualité des données, dans le but de prendre les meilleures décisions possibles. Elle rappelle le lancement de la COP OCCITANIE (planification écologique) qui est une démarche inédite en région face aux changements climatiques. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés. Elle salue l'intérêt pour planifier, de disposer de ce type de leviers d'actions et ce en dépit des difficultés auxquelles les élus du littoral, en 1^{ère} ligne, doivent faire face afin de pallier l'évolution du trait de côte et gérer au mieux l'urbanisme.

Jean-Pierre GILLERY, de la commune de Collioure s'interroge et demande si sur les sites observés, il y aurait une corrélation entre les banquettes de posidonies accumulées en hiver sur les plages et la mobilité ou stabilité sédimentaire.

Nicolas ROBIN de l'UPVD indique que cela n'a pas été étudié ici mais que ce rôle est largement démontré en Corse ou en PACA.

Annie PEZIN, élue pour la commune d'Elné, informe l'assemblée de sa représentation au titre du Parc, en tant que membre au sein du Comité régional de la biodiversité Occitanie.

Nathalie REGOND PLANAS, présidente du Pays Pyrénées Méditerranée apporte des informations sur le FEAMPA (le fond européen des affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture). Le PPM a été retenu comme structure pour déployer ces fonds européens et prévoit d'organiser son premier comité de sélection. Les nouveaux acteurs doivent cotiser pour porter un projet. Pour exemple, un premier projet de création d'étal pour les pêcheurs a été fait à Canet en Roussillon. Les aides financières sont chiffrées à 340 000 euros jusqu'en 2027. Pour plus d'information, une permanence est disponible les jeudis à Argelès-sur-Mer au pôle entrepreneurial par Geraldine CAPRANI, sinon à contacter à la maison des services publics à Céret.

Serge PALLARES annonce le prochain lancement du nouveau contrat de filière de la pêche Occitanie porté par le comité régional des pêches. Il précise que le Parc en sera signataire sur plusieurs actions.

Christophe MANAS, de La Région Occitanie, précise le détail des différents axes de travail que contient ce contrat en soulignant l'importance de la décarbonation de la pêche chalutière et de la formation.

Serge PALLARES informe le conseil de la date du 12 décembre prochain à Port-Vendres, qui concernera l'inauguration d'une nouvelle filière de recyclage à partir de la collecte des filets de pêche usagés sur tous

les ports du Parc.

5. Présentation du livre « histoire de l'illustration sous-marine » de François BRUN

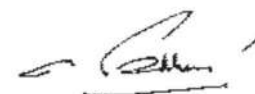
Hervé MAGNIN remercie la présence de l'auteur, le livre est distribué aux membres présents.

François BRUN est un amoureux de l'histoire et du patrimoine maritime. Il s'est mis au cinéma avec la réalisation de films sur « l'épave du Bananier », « Boutan » et sur « Lacaze Duthiers ».

Les diaporamas sont à la disposition des membres du conseil de gestion.

Clôture et levée de séance.

Serge PALLARES



Président du Conseil de gestion